

GRILLE TARIFAIRE 2026

applicable au 1^{er} mars 2026

ARRÊTÉ N° DAPI 2026 / 0006 portant fixation des « tarifs journaliers afférents à un ensemble de prestations relatives à l'hébergement » et du « financement des prestations afférentes à la dépendance » de l'EHPAD Père Fallier pour l'année 2026

SOCLES DE PRESTATIONS COMPRIS DANS LE TARIF HEBERGEMENT

HEBERGEMENT

Hébergement	78,79 €	Hébergement - de 60 ans	99,30 €
Héb. nouvelle chambre	80,79 €	Héb. - de 60 ans nouvelle chambre	101,30 €
Dépôt de garantie	2 000,00 €		

DEPENDANCE

GIR 1 et 2	GIR 3 et 4	GIR 5 et 6
22,84 €	14,49 €	6,15 €

RESTE A CHARGE

Coût par jour	84,94 €	Coût par jour - de 60 ans	119,81 €
Coût/jour nouvelle chambre	86,94 €	Coût/jour - de 60 ans nouvelle chambre	121,81 €
Réservation par jour	55,79 €	Réservation par jour - 60 ans	76,30 €
Réservation/ jour nouvelle chambre	57,79 €	Réservation/jour - 60 ans nouvelle chambre	78,30 €
Libération*par jour	55,79 €	Libération*par jour - de 60 ans	76,30 €
Libération*/jour nouvelle chambre	57,79 €	Libération*/jour - de 60 ans nouvelle chambre	78,30 €

* Libération de chambre, facturation de 6 jours maximum

ABATTEMENTS

Forfait hospitalier dès le 4e jour	23,00 €	Forfait psychiatrique dès le 4e jour	17,00 €
Déduction forfaitaire absence pour convenance personnelle			4,60 €

SOCLES DE PRESTATIONS NON COMPRIS DANS LE TARIF HEBERGEMENT

RESTAURATION VISITEURS

Déjeuner	12,00 €	Dîner	10,00 €
----------	---------	-------	---------

COMMUNICATION / DIVERS

Timbre	1,52 €	Photocopie	0,60 €	Rejet bancaire	13,50 €
--------	--------	------------	--------	----------------	---------

Ouverture de ligne téléphonique + frais de communication à charge du résident

Prestations de coiffure, d'esthéticienne, pédicure, kinésithérapeut et dentiste voir tarifs affichés au salon de coiffure

Je soussigné(e) M.Mme et/ou

Représentant légal

Certifie avoir pris connaissance des tarifs de l'année appliqués dans l'établissement.

ALe

Signature : Prénom et NOM précédés de la mention "Lu et approuvé"

Le tarif est susceptible d'évoluer annuellement ou plus dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur (décision tarifaire de la CEA / Augmentation du prix libre selon l'indice INSEE).

Après information au sein de l'établissement, cette annexe doit être signée 30 jours après l'affichage de l'arrêté de tarification. Au-delà de cette date, l'évolution des tarifs est validée et applicable, même si le résident ou le représentant n'a pas signé cette annexe.